

EARL CENTRE EQUESTRE DES BAUGES  
73340 Lescheraines  
913 398 194 000 13

## Début du stage ou de la randonnée

Le lieu et l'horaire de rendez-vous sont indiqués sur la fiche produit et communiqués par mail avant votre départ.

## Conditions de départ

Pour confirmer un départ de **randonnée**, un minimum de 3 ou 4 personnes (selon la randonnée) doivent être inscrites. Le nombre minimum de participants est indiqué sur la fiche produit. En cas de groupe incomplet, nous pouvons être amenés à annuler un départ. Les personnes inscrites sont alors intégralement remboursées des frais déjà engagés. Nous proposons d'autres dates ou destinations, sans aucune obligation.

La randonnée étant soumise aux aléas de la météo, nous nous octroyons le droit d'annuler une sortie, de décaler un départ ou modifier un itinéraire afin d'assurer la sécurité du groupe.

## Tarifs

Le prix comprend : la location du cheval et de son matériel complet, la prestation de l'accompagnateur, les repas (**hors boissons**) et hébergement, les frais d'intendance.

## Inscription

Votre inscription est effective et validée dès réception de votre commande.

Règlement accepté :

- Virement bancaire en euros. Le virement doit être confirmé par la banque émettrice par mail. Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

## Annulation de la part du cavalier

Si l'annulation intervient à :

- **J+30**, le cavalier est entièrement remboursé
- **J-30 et J-20**, le cavalier est remboursé à hauteur de 50%.
- **J-20**, le cavalier n'est pas remboursé du tout.

## Annulation de la part de l'organisateur

Si le Centre Équestre des Bauges doit annuler un départ pour quelque motif que ce soit, les personnes déjà inscrites seront intégralement remboursées.

Si un nombre insuffisant de participants est inscrit sur un départ de **randonnée**, le centre peut annuler la randonnée. Le nombre minimum de participants est indiqué sur la fiche produit. Sinon, une autre date ou destination peut être proposée, sans aucune obligation.

En cas de défaillance d'un prestataire de service, ou si pour des raisons impérieuses (conditions climatiques, ...) tout ou partie des engagements prévus devaient être annulés, ils seraient remplacés par des prestations équivalentes. Dans certaines circonstances, le circuit, les hébergements peuvent être modifiés. Le participant ne pourra les refuser, ni réclamer une quelconque indemnisation. Chaque fois, nous faisons le maximum pour que vous puissiez réaliser votre programme en vous proposant des alternatives : autre lieu, autre parcours, autre activité, autre date...

## Assurance / Licence FFE

La structure est assurée en responsabilité civile.

Toutefois, les cavaliers devront être titulaires de leur **propre assurance individuelle accident** pour la pratique de l'équitation ou de la **licence fédérale** de l'année en cours.

La licence est obligatoire pour les mineurs.

Cette dernière est vivement recommandée. La structure délivre des licences fédérales.

## Sécurité

Le port du casque répondant à la norme NF EN 1384 est obligatoire. Aucune dérogation ne sera faite. Le cavalier qui refuserait cette consigne se verrait immédiatement exclu du stage ou de la randonnée sans compensation financière de remboursement.

Le niveau équestre et les éléments personnels (taille, poids...) communiqués lors de l'inscription sont des éléments contractuels : le guide de tourisme équestre se réserve le droit de refuser tout cavalier dont le niveau ou les capacités seraient différents de ceux validés par le bulletin d'inscription, et qui seraient incompatibles avec le bon déroulement du stage ou de la randonnée. Dans ce cas, le cavalier concerné ne pourra prétendre à aucune indemnisation.